BÉDÉE

Mairie
2, rue de Rennes
35137 BEDEE
Tél : 02.99.06.18.20

Convocation du 28 avril 2026
Affichée / Publiée le 28/04/2026

Conseillers Municipaux :

En exercice :	**27**
Quorum :	**14**
Présents :	20
Absents :	**7**
Procurations :	6
Votants :	26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213500234-20260504-DCM04052026038-DE

LE QUATRE MAI DEUX MILLE VINGT SIX à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joseph THEBAULT, Maire.**

PRESENTS : Joseph THEBAULT, **Maire,** Régine LEFEUVRE, Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Chrystel CAULET, Mathieu LEVILLAIN, Christine PERTUISEL, Raymond BLOUET, **Adjoints.** Annick VIVIEN, Agnès GODREUIL, Valérie HAMONIC, Régis BOUGIS, Flavie ANNE, David LE LARGE, Lydie THEBAULT, Angélique CHARVET, Gwenaëlle PENSIVY, Vincent GRUFFAT, Pierre PIRON, Alexis FAUCHEUX.

EXCUSÉS : Jean-Paul RONSIN, Jean RONSIN, Francine RABINIAUX, Caroline COPPENS, Nicolas VOLLE, Geoffroy CLAIN, Mathias JOLY.

PROCURATIONS : Jean-Paul RONSIN à Mathieu LEVILLAIN, Jean RONSIN à Raymond BLOUET, Francine RABINIAUX à Annick VIVIEN, Caroline COPPENS à Chrystel CAULET, Geoffroy CLAIN à Régine LEFEUVRE, Mathias JOLY à Elisabeth ABADIE.

SECRETAIRE de SEANCE : Chrystel CAULET.

OBJET : DESIGNATION DE DELEGUES POUR REPRESENTER LA COMMUNE DANS DES SYNDICATS ET ORGANISMES (N°2026-038)

Monsieur le Maire rapporte qu'en application de l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du CGCT et des textes régissant ces organismes.
Ce sont les statuts de chaque syndicat, regroupant plusieurs communes, qui déterminent l'objet du syndicat, le nombre de membres du conseil syndical, la répartition par commune et les règles de fonctionnement.
Faisant suite au renouvellement du conseil municipal, il propose de procéder aux désignations dans les divers organismes et structures dont la commune fait partie, en rappelant les élus qui y siégeaient auparavant.
Il précise que le délégué communal au SDE a été désigné à la précédente séance et que le référent déontologue des élus a été désigné par délibération 2023-094 du 18 septembre 2023. Il s'agit d'une personne extérieure au conseil municipal proposé par l'Association départementale des Maires de France pour une durée de 3 ans.

Vu l'article L2121-33 du CGCT,

A l'unanimité, le conseil municipal procède aux désignations comme suit et charge monsieur le Maire de notifier cette délibération aux structure et organismes concernés.

Correspondant Sécurité	Raymond BLOUET
Correspondant Défense	Geoffroy CLAIN
CISPD (Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)	Geoffroy CLAIN
COS Breizh (CE de la commune)	Jean RONSIN
ARIC	Michel HALOUX
Office du commerce de Montfort Communauté	Christine PERTUISEL
Village Etapes (label)	Elisabeth ABADIE
Eureka - Conseil d'Administration	Régine LEFEUVRE
FGDON ; interlocuteur biodiversité et nuisibles	Jean-Paul RONSIN
Syndic de la copropriété du Prieuré	Raymond BLOUET et Régine LEFEUVRE

MAIRIE DE BÉDÉE ★ ILLE-ET-VILAINE ★

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,
Joseph THEBAULT.